



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Persistance de la crise de l'eau en Guadeloupe

Question écrite n° 6850

Texte de la question

M. Christian Baptiste alerte M. le ministre d'État, ministre des outre-mer, sur la persistance de la crise de l'eau en Guadeloupe, en particulier dans la commune du Gosier. Alors que M. le ministre a récemment déclaré poser un *ultimatum* au 30 juin 2025 pour le rétablissement de l'eau sur l'ensemble du territoire, il convient de rappeler que la situation sur le terrain reste critique. Au Gosier, commune de la deuxième circonscription, des habitants sont privés d'eau depuis plus d'un mois. Cette situation intolérable a de graves répercussions sanitaires, sociales et économiques. Il est important de souligner que la crise actuelle s'inscrit dans une histoire longue de désengagement, mais aussi d'interventions structurelles de l'État. En effet, la création du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), structure aujourd'hui chargée de la gestion de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe, a été impulsée et soutenue par l'État lui-même. Il ne peut donc être uniquement demandé à cette structure de « se débrouiller » sans que soient précisés les leviers mobilisés par l'État pour l'aider à relever un défi aussi complexe. Il lui demande donc quelles sont les aides financières, techniques et humaines effectivement débloquées par l'État pour atteindre l'objectif de retour à une distribution normale d'ici le 30 juin ; quels moyens d'accompagnement structurel sont prévus pour garantir la durabilité de la gouvernance de l'eau dans l'archipel et comment l'État entend assumer sa part de responsabilité dans la crise actuelle, compte tenu de son rôle dans la structuration du SMGEAG.

Données clés

Auteur : [M. Christian Baptiste](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6850

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2025](#), page 3541